

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario St-Pierre	1.1 Maire	17 142	8 571	7 272	3 636
Luc Darsigny	1.2 Conseiller	5 714	2 857	482	241
Pierre Blais	1.3 Conseiller	1 905	952		
Geneviève Hébert	1.4 Conseiller	5 714	2 857	402	201
Sylvie Guévin	1.5 Conseiller	5 714	2 857		
Jean Pinard	1.6 Conseiller	5 714	2 857		
Pascale Binette	1.7 Conseiller	5 714	2 857		
Laurence Bousquet	1.8 Conseiller	2 857	1 428		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).